



## **Discours d'ouverture de la cérémonie de parrainage de Crolles 10 mars 2017**

Mesdames et Messieurs les élus, chères marraines et chers parrains, chers accueillis de l'Apardap, chers bénévoles,

Nous voilà réunis ce soir dans la salle des mariages de la mairie de Crolles pour une cérémonie que nous attendions tous depuis longtemps, une cérémonie au sens très fort pour les idéaux de la République que nous défendons, une cérémonie à la forte valeur symbolique et qui prend toute sa force dans le contexte électoral des élections présidentielles et législatives à venir parce que cette cérémonie dit aussi en filigrane quelle société nous voulons et laquelle nous refusons.

Nous voulons une société ouverte à l'Autre, à l'étranger, une société de la tolérance et du partage . Au monde qui se replie derrière ses barrières et ses frontières, qui érige toujours plus de murs, nous opposons un monde d'accueil et d'hospitalité qui ne voit pas l'étranger , le migrant comme un fardeau mais comme une richesse supplémentaire. Ce sont les migrations qui ont constitué ce monde dans lequel nous vivons, ce sont les richesses des pays des migrants que nous avons autrefois exploitées qui nous ont permis de vivre aujourd'hui dans une certaine aisance. Nous avons écrit liberté ,égalité, fraternité au fronton de nos mairies et nous ne voulons pas que ces mots restent vides de sens lorsqu'il s'agit d'accueillir sur notre sol, dans nos démocraties européennes, ceux qui viennent parce que leur terre d'origine est devenue tellement inhospitalière et invivable qu'ils n'ont pas d'autre choix que de partir . Ils demandent l'asile parce qu'en raison de leurs opinions politiques, ou de celles de leurs proches, ou de leur religion ou de leur appartenance à tel ou tel groupe social ou ethnique, ils sont chez eux persécutés. Et leur police, bien souvent corrompue, ne peut les protéger.C'était le sens de la Convention de Genève de 1951 lorsque les nations du monde décidèrent après l'ignominie de la shoah, de l'extermination systématisée de millions d'hommes, de femmes ,d'enfants lors de la seconde guerre mondiale, de se doter d'une législation qui permettrait de mettre à l'abri les humains en danger, laissant le soin aux états de bâtir ensuite le cadre qui permettrait de les accueillir dignement : c'était la mise en œuvre du droit d'asile. Et pourtant, en France, seuls 25 à 30% de ceux qui demandent l'asile l'obtiennent tant les autorités se sont plus acharnées à limiter ce droit qu'à l'appliquer, soupçonnant de prime abord tout récit d'être mensonger, mettant systematiquement en doute toute parole , exigeant des preuves matérielles très difficiles à apporter lorsqu'on a du fuir dans l'urgence et dans la clandestinité . Et puis il ya ceux qui demandent simplement à pouvoir travailler dans notre pays , parce qu'ils veulent une vie meilleure pour eux-mêmes et leurs enfants et que chez eux règne la misère économique. Ne sont-ils pas légitimes eux aussi ? est-ce que ce ne sont pas ce type de migrations économiques qui ont bâti

l'Amérique lorsqu'y fuirent les Irlandais et les Italiens, qui ont aidé à bâtir notre propre pays lorsque vinrent en France au début du siècle les mineurs polonais, les maçons portugais et italiens, plus près de nous les ouvriers algériens chez Renault et Peugeot ; Au nom de quoi, nous qui sommes allés nous enrichir chez eux pendant des années, nous dont de nombreux enfants continuent à s'expatrier comme on dit, pour aller chercher fortune aux Etats Unis, en Australie, au Canada, au nom de quoi aurions nous le droit de nous ériger en juges et de dire qu'il y a des bons migrants, les migrants politiques et de mauvais migrants les migrants économiques qu'il faudrait expulser au plus vite. Et c'est pourtant ce que font nos institutions étatiques via les préfectures, en refusant les titres de séjour salariés, en délivrant au compte-goutte les titres de séjour familiaux, en voulant empêcher ceux qui n'ont pas été reconnus réfugiés d'obtenir leur régularisation sur le sol français et même simplement de déposer une demande.

En Isère, il n'y a jamais eu autant d'OQTF, obligation de quitter le territoire français, que ces derniers temps et les dernières lois tant sur l'asile que sur le code des étrangers en France a apporté plus de restrictions et d'interdits que d'ouverture et de facilitation d'un accueil digne sur notre territoire.

C'est pourquoi, il est si important que la mobilisation citoyenne s'érige en contre-pouvoir, que se multiplient comme ici dans le Grésivaudan des collectifs territoriaux de citoyens qui mettent en œuvre l'accueil et l'hospitalité, que se tisse à travers l'APARDAP, ce réseau de parrainages où des hommes et des femmes apportent à d'autres hommes et femmes, leur protection au quotidien par leur accompagnement bienveillant dans leur parcours du combattant pour avoir le droit de vivre en France dignement.

Alors vous les marraines et les parrains, qui conjuguez au présent le verbe résister, en apportant votre soutien aux accueillis qui vont devenir vos filleuls, vous les accueilli(e)s qui, dans votre chemin difficile, allez vous sentir entrer un peu plus dans la cité avec leur aide, je souhaite que vos rencontres, vos duos, soient un enrichissement mutuel. L'Apardap à travers ses accueillants et ses bénévoles s'engage à apporter tous les moyens dont elle dispose pour soutenir votre parrainage ;

Mesdames et Messieurs les élu(e)s de Crolles et de la Communauté de Communes du Grésivaudan qui avez bien voulu aujourd'hui accueillir cette cérémonie en la Maison Commune et y associer les habitants à travers les trois jours du Printemps citoyen, l'Apardap vous dit merci.

Belle cérémonie à toutes et tous.

Patricia l'Ecolier

Co-présidente de l'Association Apardap (association de parrainage républicain des demandeurs d'asile et de protection)